

SYNTHESE DE L'INTERVENTION DU MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF A LA REUNION DU BUREAU DE
LA FERWABA, LE 15/02/1986.-

Le Ministre a d'abord remercié tous les membres du Bureau pour le bon travail mené au cours de la première année de leur mandat. Il a souligné le caractère bénévole de leur action caractérisée par le dévouement à la cause du développement du football au Rwanda. Il a loué les bonnes actions du comité pour épauler le Ministère dans sa mission.

Le Ministre a rappelé qu'au cours de l'exercice 1984, le Comité et le Ministère ont mené une réflexion profonde sur l'organisation du football. Un travail d'ensemble a été accompli pour mettre en place des statuts de la fédération ainsi que son règlement intérieur. Les clubs de football ont été obligés de confectionner également leurs statuts qui doivent les régir.

Le Ministre a félicité les membres du bureau pour les actions concrètes qui furent entreprises pour mener à bon terme le championnat national de Football. En ce qui concerne le Ministère, un programme de formation d'arbitres, entraîneurs et cadres administratifs à tous les niveaux est en cours d'exécution.

Il a également dit qu'au cours de cette année 1985 qui venait de s'achever, les membres du bureau ont effectué des missions à l'extérieur du pays.

Le Ministre a exhorté le bureau à faire une évaluation des actions entreprises. L'objectif de cette évaluation étant l'amélioration de la qualité de notre football. Il faut donc voir ce qui a été fait hâtivement ou conçu sans beaucoup d'expériences afin de corriger les déficiences qui sont apparentes dans notre organisation.

Ainsi, au cours de cette première année du mandat, le Ministère s'est rendu compte de certaines difficultés à corriger, à savoir :

1. Dans le fonctionnement du Bureau, on remarque un certain vide. La participation de tout le bureau dans les prises des décisions a bien diminué comparaison faite de ce qu'on voyait dans l'ancien système.
2. Il a été difficile de percevoir les relations entre le département et la fédération. A ce sujet, le Ministre a regretté l'absence du grand nombre des membres des Bureaux de toutes les fédérations à la réunion du 19 Septembre 1985 dont le but était d'éclaircir ce problème. Les fédérations sont des organes d'exécution de la politique du Ministère en matière d'organisations sportives, d'élaboration d'un plan des rencontres nationales, internationales, amicales et compétitives ainsi que l'exécution de ces programmes. Le Ministre approuve ces programmes et contrôle l'exécution.

.../...

6. Le Ministre a évoqué le contrôle de la gestion de la FERWAF, qui a été motivé par le non paiement des arbitres et les rumeurs sur la mauvaise gestion. Ce travail a connu dans ses débuts un climat de méfiance. Mais la situation a bien évolué dans la suite.

Le rapport des commissaires au compte montre qu'il faut repenser la gestion. Celle-ci doit être transparente. Il faut déterminer clairement les personnes qui décident de l'engagement de telle ou telle dépense, ce que le Ministère peut supporter. La gestion doit aller dans ce sens de la rationalisation et l'austérité.

7. Le Bureau doit mener une réflexion eu égard au projet de loi sur les sports et sur l'intégration des groupes informels qui concernent la grande masse. Notre football connaît beaucoup d'engouement à la base par rapport à ce qui se passe ailleurs. Il ne faut donc pas négliger cette catégorie d'où émergera l'élite. C'est pourquoi il faut descendre davantage à l'échelon préfectoral, voire communal à l'exemple de la fédération de basketball qui organise déjà les compétitions de la 2e division au niveau préfectoral.

Le Ministre a conclu en disant que tous ces points évoqués feront objet d'une note pour permettre leur examen.

Les débats se sont poursuivis avec l'examen des points inscrits à l'ordre du jour par le Président de la FERWAF.